

Table des matières

Introduction	9
DEBORAH FRIES	
Chapitre 1 L'approche comparative des procédures collectives sous l'angle du créancier	11
ARNAUD BEUSCART	
Introduction	11
Section 1. Les créanciers : qui sont-ils et existe-t-il des catégories spécifiques ?	13
Sous-section 1. En matière de faillite	13
A. Créanciers dits « dans la masse »	13
B. Créanciers dits « de la masse »	15
C. Créanciers dits « hors masse »	15
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	16
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	16
A. Créancier dans la masse	17
B. Créancier de la masse	17
C. Créanciers « hors masse »	19
Section 2. Quel est le délai pour introduire une déclaration de créance ?	21
Sous-section 1. En matière de faillite	21
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	22
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	23
Section 3. Quelle est la modalité d'introduction d'une déclaration de créances et <i>quid</i> en cas de contestation ?	24
Sous-section 1. En matière de faillite	24
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	26
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	27
Section 4. Quelle est la sanction en cas de non-respect du délai ou de la modalité d'introduction ?	32
Sous-section 1. En matière de faillite	32
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	32
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	32

Section 5. Quel est le statut de la créance post-faillite, -procédure de réorganisation judiciaire ou -admissibilité ?	34
Sous-section 1. En matière de faillite	34
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	34
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	34
Section 6. Quels sont les effets de l'ouverture d'une procédure collective par rapport à un créancier et quels sont les droits des créanciers en cours de procédure ?	35
Sous-section 1. En matière de faillite	35
A. Suspension des actions individuelles	35
B. Suspension des voies d'exécution	36
C. Mesures destinées à assurer la cristallisation du passif	38
D. Règles particulières à certaines créances	39
E. Effet de la faillite sur les contrats en cours	40
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	43
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	49
Section 7. Quels sont les droits des créanciers en fin de procédure collective ?	52
Sous-section 1. En matière de faillite	52
Sous-section 2. En matière de procédure de réorganisation judiciaire	52
Sous-section 3. En matière de médiation de dettes	53
Conclusion	54
Chapitre 2 L'organisation frauduleuse d'insolvabilité	55
ISABELLE ALGOET	
Texte légal	55
Section 1. Commentaire général	55
Sous-section 1. La loi en 1967	55
Sous-section 2. Modification de la loi en 1997	56
Sous-section 3. Après 1997 et actuellement	57
A. Personnes morales	57
B. Dernières statistiques	58
Section 2. Les éléments constitutifs de l'infraction	61
Sous-section 1. Éléments matériels	61
A. Organisation d'insolvabilité	61
B. Inexécution par le débiteur des obligations auxquelles il est tenu vis-à-vis de son créancier	62
C. Conjonction des deux éléments matériels	63

Sous-section 2. Élément moral	64
Sous-section 3. Exemples retenus	64
Section 3. Les tiers	66
Sous-section 1. Conditions de leur mise en cause	66
Sous-section 2. Cause d'excuse absolutoire	68
Section 4. Les éléments de procédure	69
Sous-section 1. Nature de l'infraction	69
Sous-section 2. La question de la confiscation et des réclamations civiles	70
A. Confiscations	70
B. Réclamations civiles	72
Section 5. L'organisation frauduleuse d'insolvabilité et le règlement collectif de dettes	73
Conclusion	77
Bibliographie	77
Chapitre 3 Qui puis-je annoncer ?	79
CHRISTOPHE BEDORET	
Introduction	79
Section 1. Créanciers à la cause	85
Sous-section 1. Présence des créanciers à la cause	85
A. Notification de la décision d'admissibilité	85
B. Déclaration de créance spontanée	87
C. Demandes spécifiques	87
D. Intervention volontaire ou forcée	88
E. Reprise d'instance	89
F. Tierce opposition	90
Sous-section 2. Mise hors cause des créanciers	91
A. Déchéance	91
B. Retrait	96
Section 2. Mandat	99
Sous-section 1. Catégories de mandat	99
Sous-section 2. Mandat et justiciables	100
A. Mandat <i>ad litem</i>	100
B. Mandat <i>pre litem</i>	101
C. Mandat <i>ad agendum</i>	102

Sous-section 3. Règlement collectif de dettes	104
A. Mandat de recouvrement de créances	104
B. Variété de mandats	104
C. Applications	106
Section 3. Cession de créance	109
Sous-section 1. Notions	109
Sous-section 2. Règlement collectif de dettes	110
Section 4. Subrogation	112
Sous-section 1. Notions	112
Sous-section 2. Règlement collectif de dettes	113
A. Effets sur la structure	113
B. Dettes incompressibles	113
C. Paiement subrogatoire par le codébiteur solidaire	116
Section 5. Novation	117
Sous-section 1. Notions	117
Sous-section 2. Règlement collectif de dettes	118
Section 6. Domicile	119
Sous-section 1. Domicile judiciaire	119
Sous-section 2. Demande de règlement collectif de dettes et autres actes de procédure	119
Sous-section 3. Principe de permanence du domicile judiciaire	120
Sous-section 4. Élection de domicile	120
Section 7. Identification des créanciers	123
Sous-section 1. Structure	123
Sous-section 2. Nouvelle étape procédurale	124
Conclusion	126
Chapitre 4 Les mécanismes de paiement préférentiel	129
JEAN-FRANÇOIS LEDOUX	
Introduction	129
Section 1. Les effets de l'admissibilité en règlement collectif de dettes – Le concours – Rappel	130
Sous-section 1. La situation de concours entre les créanciers	131
Section 2. Les causes de préférence : privilèges et sûretés	135

Section 3. Les autorisations visées à l'article 1675/7, § 3, du Code judiciaire	138
Sous-section 1. Le débiteur en médiation n'est pas frappé d'incapacité – Régime d'inopposabilité	138
Sous-section 2. Les actes soumis à autorisation et induction d'une préférence pour certains créanciers	139
Sous-section 3. La procédure d'autorisation	139
Sous-section 4. Les dettes de la masse et leur règlement	140
Section 4. Les clauses de réserve de propriété	141
Sous-section 1. Rappel du mécanisme	141
Sous-section 2. En matière de faillite	141
Sous-section 3. La situation du débiteur acquéreur admis en règlement collectif de dettes	142
Sous-section 4. Modification législative en vigueur à partir du 1 ^{er} janvier 2018 au plus tard	142
Section 5. La compensation légale et la compensation conventionnelle	143
Sous-section 1. Rappel du mécanisme et survenance du concours	143
Sous-section 2. Les clauses de <i>netting</i> convenues dans les relations avec les banquiers	144
Sous-section 3. Les compensations fiscales et sociales	146
Sous-section 4. La compensation exclue entre créances et dettes d'aliments	148
Section 6. Les garanties locatives et le privilège du bailleur d'immeuble	149
Sous-section 1. Rappel	149
Sous-section 2. Le privilège spécial du bailleur	151
Sous-section 3. La garantie locative pour un bail de droit commun	152
Sous-section 4. La garantie locative constituée pour un bail de résidence principale	153
Section 7. Les sûretés personnelles	155
Section 8. Les dettes susceptibles de mettre en péril le droit du débiteur et de sa famille de mener une vie conforme à la dignité humaine et les dettes non réductibles dites « incompressibles »	158
Section 9. Les dettes de la masse ou créances post-admissibilité	160
ANTHEMIS	407

Section 10. La cession de créance et la délégation de sommes	161
Conclusion	162
Chapitre 5 Les dettes incompressibles	163
FLORENCE BURNIAUX	
Introduction	163
Section 1. Dettes alimentaires	165
Sous-section 1. Principe et <i>ratio legis</i>	165
Sous-section 2. Champ d'application	165
A. Quant aux personnes	165
B. Quant au principal et aux accessoires	168
Sous-section 3. Effets de l'interdiction	169
Section 2. Dettes constituées d'indemnités pour la réparation d'un préjudice corporel causé par une infraction	170
Sous-section 1. Principe	170
Sous-section 2. <i>Ratio legis</i>	170
Sous-section 3. Champ d'application	170
A. Auteur de l'infraction	170
B. Infraction pénale et/ou civile	170
C. Bénéficiaires des indemnités	173
D. L'indemnisation d'un préjudice corporel	176
E. Conclusion	176
Section 3. Dettes subsistantes du failli	177
Sous-section 1. Principe	177
Sous-section 2. <i>Ratio legis</i>	177
Sous-section 3. Arrêts de la Cour constitutionnelle	178
Sous-section 4. Conséquences de l'exclusion	178
Section 4. Dettes d'amendes pénales	180
Sous-section 1. Principe	180
Sous-section 2. Texte légal et <i>ratio legis</i>	180
Sous-section 3. Champ d'application	181
A. Plans amiables et judiciaires	181
B. Portée absolue	181
Section 5. Exclusions des dettes nées d'une infraction à la législation sociale	190

Chapitre 6 Le plan de règlement amiable	191
GÉRY DERREVEAUX	
Section 1. Le plan amiable au cœur de la procédure	191
Sous-section 1. La voie royale	191
Sous-section 2. Les limites du plan de règlement amiable	193
A. Le délai pour l'élaboration du plan	193
B. L'ordre public	194
C. Le contredit	196
D. Le contrôle et l'homologation par le tribunal du travail	197
Section 2. Le plan de règlement amiable : paroles aux créanciers	203
Section 3. Quelques clauses particulières (propositions)	205
Sous-section 1. Quelques clauses en particulier	205
Sous-section 2. Proposition de clauses d'adaptation du plan de règlement amiable	206
A. Modification des ressources et charges du débiteur	206
B. Retour à meilleure fortune	207
C. Intégration d'un ou de plusieurs créanciers complémentaires	207
Chapitre 7 Le contredit (abusif)	211
GAUTHIER MARY	
Section 1. Le contredit	211
Sous-section 1. Notion	211
Sous-section 2. Cadre	212
Sous-section 3. Formalités	213
A. Formes	213
B. Délai	213
C. Destinataire	214
D. Sanction	214
E. Contredit sous condition	214
Sous-section 4. Personnes intéressées	215
A. Personnes concernées	215
B. Personnes exclues	216
Section 2. Les conséquences du contredit	217
Sous-section 1. Action du médiateur de dettes	217
Sous-section 2. Phase judiciaire	218
Sous-section 3. Décision du juge	218
A. Homologation du plan	218
B. Imposition d'un plan judiciaire	219
ANTHEMIS	409

C. Relance de la phase amiable	220
D. Rejet de la procédure	220
Sous-section 4. Sanction du contredisant	220
Section 3. L'écartement du contredit par le juge	222
Sous-section 1. Absence de respect des formalités	222
Sous-section 2. Violation de la loi sur l'emploi des langues	222
Sous-section 3. Absence de motivation formelle et adéquate d'un acte administratif	223
Sous-section 4. Abus de droit	225
Sous-section 5. Absence de fondement du contredit	228
Section 4. Les conséquences d'un écartement du contredit	230
Sous-section 1. Homologation du plan de règlement amiable	230
Sous-section 2. Possibilité d'interjeter appel	230
Sous-section 3. Remise de dettes	230
Sous-section 4. Sanction du contredisant	231
Conclusion : Dédale ou Icare ?	232
Chapitre 8 Le règlement collectif de dettes vu par un créancier en crédit à la consommation	233
QUENTIN LORSIGNOL	
Introduction – Anatomie d'un créancier récurrent	233
Section 1. La juste couverture de crédit	236
Section 2. Le rôle du créancier avant l'admissibilité	238
Sous-section 1. Le recouvrement amiable	238
Sous-section 2. La prévention du règlement collectif	239
Section 3. L'admissibilité appréhendée par le créancier	241
Sous-section 1. Les premières mesures	241
Sous-section 2. Les informations à disposition du créancier	242
Sous-section 3. La déclaration de créance	243
A. Comment déclarer	243
B. Le détail de la créance en crédit à la consommation	244
Sous-section 4. La tierce opposition et l'appel	248
Sous-section 5. La demande de décharge de la sûreté	249
Section 4. L'élaboration du plan	251
Sous-section 1. La phase amiable	251

Sous-section 2. Les contredits	251
A. Durée du plan	252
B. Explication du décompte	252
C. Paiement du principal	252
D. Financement d'un véhicule	253
E. Solidarité	254
Sous-section 3. Le procès-verbal de carence	254
Section 5. L'exécution du plan	255
Sous-section 1. Le suivi normal du plan	255
Sous-section 2. Les mesures d'accompagnement	255
Sous-section 3. Le remboursement anticipé	256
Sous-section 4. La standardisation de la procédure	256
Section 6. La fin de la procédure	258
Sous-section 1. La fin du plan	258
Sous-section 2. Le désistement et la révocation	258
Chapitre 9 Les droits successoraux du médié	259
FRANÇOIS ADRIAENSEN	
Introduction	259
Section 1. L'admissibilité à la procédure de règlement collectif de dettes d'un débiteur appelé à recueillir le produit d'une succession bénéficiaire	261
Section 2. L'option héréditaire du débiteur admis à la procédure de règlement collectif de dettes	263
Sous-section 1. Rappel de quelques principes	263
A. Acceptation pure et simple	263
B. Acceptation sous bénéfice d'inventaire	264
C. Renonciation à la succession	266
Sous-section 2. Applications en matière de règlement collectif de dettes	266
A. Principes généraux	266
B. Autorisation préalable du tribunal du travail – Éléments d'appréciation	267
C. Moyens de remédier à la passivité du débiteur dans l'exercice de son option héréditaire	271
D. Renonciation par le débiteur à une succession bénéficiaire – Sanctions et recours des créanciers	272

Section 3. Liquidation-partage d'une succession recueillie par le débiteur admis à la procédure de règlement collectif de dettes	274
Sous-section 1. Mise en contexte	274
Sous-section 2. Tribunal compétent <i>ratione materiae</i> et qualité du médiateur de dettes pour introduire une procédure de liquidation-partage	275
Sous-section 3. Inertie du débiteur à introduire une action en liquidation-partage – Recours des créanciers	279
Sous-section 4. Réalisation d'une quote-part indivise en nue-propriété détenue par le médié dans un immeuble successoral et conversion de l'usufruit du conjoint survivant	280
A. Rappel des principes en matière de conversion de l'usufruit du conjoint survivant	280
B. Applications en matière de règlement collectif de dettes	282
C. Analyse des trois approches adoptées par les juridictions de fond avant l'arrêt de la Cour de cassation du 3 juin 2013	283
D. Arrêt rendu le 3 juin 2013 par la Cour de cassation et position des juridictions de fond	288
E. Analyse critique	293
Sous-section 4. Effets d'une dénonciation fiscale adressée au notaire instrumentant, retour à meilleure fortune du médié et maintien de l'effet des privilèges des créanciers en cas de réalisation d'un patrimoine successoral	294
Conclusion	297
Chapitre 10 Le retour à meilleure fortune	299
CHRISTIAN ANDRÉ	
Introduction	299
Section 1. Le retour à meilleure fortune : notion	300
Sous-section 1. État des lieux	300
Sous-section 2. Considérations critiques	301
Section 2. Le retour à meilleure fortune aux différentes phases de la procédure	307
Sous-section 1. Au cours de la phase d'élaboration d'un plan amiable	307
A. Cadre légal et constatation du retour à meilleure fortune	307
B. Procédure	307
C. Traitement et effets	309

Sous-section 2. En cours d'exécution d'un plan de règlement amiable	317
A. Cadre légal et constatation du retour à meilleure fortune	317
B. Procédure	319
C. Traitement et effets	319
Sous-section 3. En cours d'exécution d'un « plan 12 »	320
A. Cadre légal et constatation du retour à meilleure fortune	320
B. Procédure	321
C. Traitement et effets	321
Sous-section 4. En cours d'exécution d'un « plan 13 »	322
A. Cadre légal et constatation du retour à meilleure fortune	322
B. Procédure	324
C. Traitement et effets	326
Sous-section 5. En cours d'exécution d'un « plan 13bis »	331
A. Cadre légal et constatation du retour à meilleure fortune	331
B. Procédure	333
C. Traitement et effets	335
Conclusion	339
Chapitre 11 Le créancier post-admissibilité	341
JEAN-CLAUDE BURNIAUX	
Introduction	341
Section 1. Les alternatives du créancier post-admissibilité	343
Sous-section 1. Le registre central des règlements collectifs de dettes	343
Sous-section 2. Le fichier central	343
Sous-section 3. La Centrale des crédits aux particuliers	344
Section 2. L'ordonnance d'admissibilité et ses effets	345
Sous-section 1. L'ordonnance d'admissibilité désignant le médiateur de dettes	345
Sous-section 2. Les effets de l'ordonnance d'admissibilité	345
Sous-section 3. La masse	346
Section 3. Les voies de recours contre l'ordonnance d'admissibilité	349
Sous-section 1. La tierce opposition	349
Sous-section 2. La rétractation	350
Section 4. Les droits du créancier post-admissibilité	351
Sous-section 1. L'obtention d'un titre	351
A. Principe	351
B. Conséquences	352
ANTHEMIS	413

Sous-section 2. La révocation	355
A. Principe	356
B. Procédure	357
C. Pouvoir d'appréciation du juge	359
D. Effets de la révocation	360
Sous-section 3. Le rejet	367
A. Principe	367
B. Circonstances justifiant le rejet	368
Sous-section 4. Les intérêts et les astreintes	371
Sous-section 5. L'intégration dans un plan amiable ou judiciaire	372
A. Plan amiable	372
B. Plan judiciaire	373
Sous-section 6. Le recours contributoire des cautions	373
A. Avant la naissance du concours	373
B. Après la naissance du concours	373
Sous-section 7. La clôture sans remise de dettes	375
Sous-section 8. La fin de la procédure	377
Chapitre 12 La procédure électronique	379
JEAN-LUC DENIS et RUDY GHYSELINCK	
Introduction	379
Section 1. Historique	380
Section 2. E-Deposit	383
Section 3. E-Box	387
Section 4. VAJA	389
Section 5. Le registre central des règlements collectifs de dettes	391
Sous-section 1. Objet et contenu du registre	391
Sous-section 2. Nouveaux acteurs	393
A. Gestionnaire	393
B. Préposé à la protection des données	395
Sous-section 3. Fonctionnement	396
A. Accès	396
B. Obligation de communication des informations conservées et durée de conservation	398
Sous-section 4. Aspects financiers	399
Conclusions	401